ANNEXE:

PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE

Dans ce plan d'action, nous reprendrons les 11 principes élaborés dans la politique environnementale et nous verrons pour chacun les actions posées ou à poser pour l'atteinte de l'objectif établi par le principe.

4.1 Principe 1

Assurer à court, moyen et long terme, une saine gestion environnementale municipale permettant de se conformer aux normes, de prévenir les risques environnementaux et d'améliorer la qualité de l'environnement.

Actions prioritaires: sensibilisation - formation - hausse du niveau de connaissance

ACTIONS POSÉES: Depuis déjà plusieurs années, nous tenons annuellement des rencontres publiques avec les citoyens sur divers sujets dits environnementaux comme la récupération, les résidus domestiques dangereux, le compostage, la protection des cours d'eaux. De plus, nous produisons divers dépliants sur tous ces sujets incluant les installations septiques et le règlement de captage des eaux souterraines. Nous avons aussi embauché en 2006, une ressource pour faire l'inventaire des installations septiques partout sur le territoire. Cette personne remettait aux citoyens un dépliant informatif en plus de discuter avec eux de l'impact d'installations déficientes. Depuis 2004, il y a une chronique sur l'environnement dans le journal l'Écho. Cet article est signé par la mairesse et les sujets touchés sont très variés. Les OGM, l'eau, les changements climatiques, la récupération, le compostage, les produits d'entretien ménager, les légumes bio etc. Plusieurs citoyens ont exprimé leur intérêt pour ces articles.

ACTIONS À POSER: Continuer nos rencontres avec d'autres formules pour attirer les citoyens. Continuer d'actualiser les informations diffusées. Continuer la rédaction de la chronique environnement. Maintenir à jour l'inventaire des installations septiques. Mettre plus d'emphase sur l'inspection des rives des lacs et des rivières.

4.2 Principe 2

Protection et conservation des milieux naturels (milieux humides, boisés, bandes riveraines, sablières, etc).

Actions prioritaires : conserver les boisés en milieu urbain- réglementer l'abattage - utiliser les outils urbanistiques disponibles pour encadrer l'exploitation de sites sensibles

ACTIONS POSÉES: La Municipalité est devenue officiellement producteur forestier, en effet, nous avons fait faire un plan d'aménagement forestier pour la terre municipale afin d'encourager à cultiver leurs forêts privées et de maintenir une qualité de couvert forestier pour les années futures. Un comité de citoyens, d'élus, de producteurs forestiers

accompagné d'un technicien et d'un ingénieur forestier avec une personne ressource du Syndicat des producteurs forestiers ont travaillé pour établir un règlement sur l'abattage d'arbres. Il y a eu deux rencontres publiques pour présentation du projet de règlement avant son adoption. Nous avons aussi utilisé le Plan d'aménagement d'ensemble pour la coupe forestière dans un endroit particulièrement sensible « la Montagne à Bidou ». Le PAE fut aussi utilisé pour prévoir le réaménagement d'une sablière tout près du noyau villageois. Enfin, un règlement concernant l'utilisation des boues de papetières pour le réaménagement d'une sablière fut adopté.

ACTIONS À POSER: Continuer à informer les gens sur le règlement d'abattage d'arbres. Continuer notre intervention sur la terre municipale et exercer une certaine surveillance sur les coupes forestières avec et sans permis.

4.3 Principe 3

Assurer une meilleure gestion de l'eau de façon à favoriser la protection des écosystèmes aquatiques.

Actions prioritaires: - protection des zones inondables et du littoral - réduction de la consommation d'eau-- meilleure gestion des fosses septiques

ACTIONS POSÉES: Tenue de deux soirées d'information sur la protection des rives et d'une soirée pour expliquer le fonctionnement des nouveaux puits de la Municipalité. Des articles dans l'Écho. La distribution par l'Écho d'un dépliant spécifique sur la protection des rives. Le tirage de deux aménagements pour la renaturalisation des rives d'une valeur de 500\$ chacun lors de l'une de ces soirées. L'inventaire des installations septiques. La construction de nouvelles installations municipales pour le traitement des eaux usées en 2005-2006 et la recherche et la distribution d'eau potable souterraine depuis 2007. Distribution via l'Écho d'Un formulaire concernant l'emplacement précis des installations septiques. L'inscription de 5 lacs au programme de surveillance des lacs du MDDEP, ce sont des citoyens qui s'occupent des prélèvements.

ACTIONS À POSER: Vérifier s'il est à propos d'adopter un règlement plus sévère que le RCI pour la protection des rives. Continuer à donner de l'information via l'Écho concernant l'importance de renaturaliser les rives. Donner des informations sur l'importance d'éviter le gaspillage d'eau. Mettre à jour toutes nos fiches matricules afin d'y inclure les informations concernant les installations septiques. Et poursuivre les pollueurs ayant des installations septiques déficientes.

4.4 Principe 4

Aménager et entretenir de façon écologique les parcs et les espaces verts. Favoriser l'utilisation d'alternatives aux pesticides.

Actions prioritaires : préservation de l'intégrité des espaces verts et des parcs - promouvoir les bonnes pratiques de coupe de gazon auprès des citoyens- promouvoir l'herbicyclage

ACTIONS POSÉES: Création et maintien d'un parc public au coeur du village « Le Jardin d'Émélie ». Création et maintien d'un parc avec espaces de jeux près de la plage municipale. Maintien d'un parc « Le Nid des pluviers » à l'extérieur du périmètre urbain tout près du Lac Daniel. Création et maintien d'un autre grand espace vert près du Bureau d'accueil touristique. Tonte de gazon fait par les employés et le gazon coupé n'est pas ramassé, aucun engrais ou herbicide n'est utilisé sur le gazon. L'entretien des plates-bandes est fait par une horticultrice.

ACTIONS À POSER : Demander à notre horticultrice la liste des amendements utilisés dans nos parcs- Trouver des formules de pesticides et herbicides plus naturelles. Continuer à utiliser du paillis pour éviter l'arrosage des plates-bandes

4.5 Principe 5

Favoriser la renaturalisation des bandes riveraines

Actions prioritaires promotion auprès des citoyens de l'importance de la renaturalisation des bandes riveraines

ACTIONS POSÉES: Tenue de 2 soirées d'information sur ce sujet. Explication du RCI de la MRC. Présentation par une horticultrice de différentes plantes pour réaménager les rives. Tirage de 5 consultations gratuites avec plan d'aménagement ainsi que tirage de deux aménagements d'une valeur de 500\$ chacun pour réaménager les rives.

ACTIONS À POSER: Le Service d'aménagement de la municipalité remettra quelques documents spécifiques aux citoyens voisins d'un lac ou d'une rivière lorsqu'ils viendront à la mairie. (Dépliants sur protection des rives, coupe de gazon, installations septiques, captage des eaux souterraines ainsi qu'une feuille de la FAPEL illustrant un mauvais aménagement ainsi qu'un bon aménagement). Nous ferons régulièrement des rappels aux citoyens sur l'importance de renaturaliser la bande de protection riveraine. On se servira de l'Écho pour mettre en valeur des rives déjà aménagées.

4.6 Principe 6

Assurer, de concert avec REGIM la gestion intégrée des matières résiduelles. Favoriser la sensibilisation, la récupération et la valorisation afin d'atteindre l'objectif provincial de 60% de réduction, réemploi, recyclage et compostage.

Actions prioritaires: accroître la sensibilisation— inciter les industries et commerces à recycler — assurer une gestion plus écologique des résidus verts et des résidus alimentaires — encourager le compostage domestique.

ACTIONS POSÉES: La Municipalité avait implanté le service de collecte porte à porte des matières récupérables dès 1995. Avant cette date, un organisme « La Vie d'Ange » opérait un dépôt volontaire pour la collecte de ces matières. La création de REGIM a permis de mieux organiser nos services et d'atteindre un meilleur niveau de performance. Au moins deux plans de communication ont été mis en place par et pour REGIM. Pour sa part, la Municipalité organise une fois l'an et ce, depuis plusieurs années, une soirée

rencontre sur la récupération, les résidus domestiques et le compostage domestique. Des plans de modèles de composteurs ont été remis lors de ces soirées et à quelques reprises, il y a eu tirage de composteurs.

ACTIONS À POSER: Avec REGIM, nous étudions divers scénarios pour implanter le compostage. On travaille aussi sur l'amélioration de nos services de collecte. La suite du plan de communication prévoit la mise en route d'un site Internet, ce qui se fera incessamment.

4.7Principe **7**

Intégrer des critères de gestion environnementale dans la réglementation d'aménagement, de développement et d'urbanisme en vue de favoriser une meilleure qualité de vie à l'ensemble des citoyens.

Actions prioritaires: favoriser une réduction des sources de bruit, des sources luminosité excessive et des odeurs indésirables — décourager la marche au ralenti des véhicules des citoyens.

ACTIONS POSÉES: La Municipalité a adopté un règlement sur les nuisances, un autre sur la Paix et le Bon ordre. Nous avons adopté une politique pour la gestion des demandes d'installation de lumières de rues municipales afin d'éviter d'installer trop de lumières de rues. Un autre règlement encadrant l'utilisation des boues de papetières pour la réhabilitation des sablières a été adopté.

ACTIONS À POSER : Nous sommes à étudier un projet de règlement pour contrer la marche au ralenti des véhicules.

4.8 Principe 8

Favoriser l'implantation d'une politique verte pour les achats municipaux.

Actions prioritaires: instaurer des normes de consommation d'énergie – encourager l'achat de biens réutilisables – sensibiliser les gestionnaires – favoriser l'achat local.

ACTIONS POSÉES: Un inventaire du type d'éclairage et du nombre de lumières fut fait dans toutes nos bâtisses municipales. Nous voulons modifier l'éclairage intérieur pour le rendre plus efficace énergétiquement, mais ces changements se feront graduellement.

Un autre inventaire fut fait concernant tous les produits d'entretien ménager utilisés dans les bâtisses municipales. L'action posée suite à cet exercice, fut de rationnaliser nos achats pour 2 produits biodégradables.

Pour les besoins du département de la voirie, les achats municipaux sont faits à la quincaillerie locale. Et l'on utilise généralement les services de nos mécaniciens locaux pour tous nos véhicules.

Pour les besoins en papeterie du bureau, les achats sont regroupés. Nous n'utilisons que du papier recyclé, non blanchi.

ACTIONS À POSER: Être toujours constant dans notre démarche d'achat de produits biodégradables. Toujours vérifier la disponibilité d'un produit localement avant d'acheter à l'extérieur.

4.9 Principe 9

Favoriser l'implantation d'une gestion environnementale saine dans les édifices municipaux.

Actions prioritaires: Faire en sorte que les élus et les fonctionnaires modifient leurs comportements dans leurs gestes posés quotidiennement.

ACTIONS POSÉES : Certains espaces de travail à la Mairie possède des contenants différents pour la matière récupérable, le compostage et les déchets.

La cuisine de la Mairie a un récipient pour le compostage et ces résidus sont déposés dans le composteur « Machine à terre » à l'extérieur du bureau.

Tous les produits d'entretien utilisés sont biodégradables. Le papier de toilette et le papier essuie-mains sont faits de papier recyclé.

À l'heure du lunch, les lumières des espaces de travail sont éteintes sauf si l'employé s'y trouve bien sûr. La lumière de la cuisine est éteinte en dehors de la pause ou du lunch. Des pichets d'eau sont placés au réfrigérateur, afin d'éviter de faire couler l'eau du robinet pour avoir de l'eau froide à boire.

Le papier imprimé d'un seul côté est utilisé pour faire des blocs-notes, sauf s'il s'agit de document confidentiel. À ce moment-là les feuilles sont déchiquetées. Le photocopieur est toujours en mode d'impression recto-verso. Une note à cet effet se trouve au-dessus du photocopieur.

Pour différents appareils qui exigent des piles, nous utilisons en tout temps des piles rechargeables.

Les ordinateurs sont éteints en fin de journée à tous les jours.

Si l'on a besoin de vaisselle pour nos soirées d'informations ou de rencontres, dépendant du nombre de personnes, on utilise soit de la vaisselle de porcelaine ou de la vaisselle compostable.

ACTIONS À POSER : Adopter en assemblée de conseil la Politique environnementale ainsi que le Plan d'action et en faire une présentation globale aux employés. Utiliser l'Écho pour faire connaître cette Politique au sein de la population.

S'inscrire au programme d'efficacité énergétique de l'Agence de l'efficacité énergétique pour les municipalités.

Procéder pour la mairie à l'achat d'un nouveau réfrigérateur « Energy Star », car notre réfrigérateur a besoin d'être remplacé.

Compléter nos modifications « écolos » dans les autres bâtisses municipales.

4.10 Principe 10

Promouvoir une construction durable.

Actions prioritaires: favoriser l'utilisation de la certification Leed, de la certification Novoclimat et du programme Visez vert sans oublier le programme d'Hydro-Québec pour la géothermie.

ACTIONS POSÉES: Recherche sur les diverses certifications et programmes existants pour l'efficacité énergétique. Certains comportent des subventions, mais plus important encore c'est le rendement énergétique qui compte. Consommer moins d'énergie avec autant, sinon plus de confort.

ACTIONS À POSER: Faire en sorte que l'inspectrice en bâtiment puisse donner un peu d'information sur ces programmes aux citoyens qui veulent construire ou rénover. L'idée n'est pas de devenir un expert en la matière, mais de susciter une certaine curiosité chez le citoyen afin qu'il s'informe plus sur la question énergétique.

4.11 Principe 11

Financer la mise en oeuvre et organiser le suivi de la politique.

Actions prioritaires : identifier les coûts et financer la mise en oeuvre de la politique environnementale, en regard du plan d'action élaboré —utiliser toutes les opportunités de financement gouvernemental ou privé.

ACTIONS POSÉES: Prévoir au budget des sous pour l'achat d'équipements ou de produits nécessaires à la mise en œuvre et/ou au maintien de la politique. Commande d'équipements via le Programme pour la récupération hors foyer.

ACTIONS À POSER : Être en mode de veille pour des opportunités de programmes d'achat ou de publicité afin d'améliorer notre politique et notre rendement.

5. La mise en oeuvre

Ce plan d'action, déterminant des gestes concrets à poser, a été élaboré à partir des actions prioritaires identifiées par la politique environnementale. Considérant l'échéancier global, toutes les actions doivent être réalisées au 11 août 2013 soit sur une période de 5 ans. Certaines actions seront réalisées bien avant 2013.

La responsabilité de la Municipalité sera de s'assurer que tous les acteurs, présents et futurs, soient conscients de l'importance de la mise en oeuvre de cette politique environnementale via le Plan d'action, et qu'ils acceptent tous et toutes d'y contribuer positivement.

Note : Les informations concernant les diverses certifications et programmes sont attachées au Plan d'action : L'efficacité énergétique, LEED et Visez vert et Visez Vert plus ainsi qu'Hydro-Québec et la géothermie.